

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 février 2020

DCM N° 20-02-27-20

Objet : Animation de la pause Méridienne - Dispositif Entr'Act.

Rapporteur: Mme BORI

S'inscrivant dans le Projet Educatif de Territoire, l'opération Entr'Act a été déployée afin d'améliorer la qualité de prise en charge de l'enfant pendant le temps de restauration scolaire et renforcer ainsi le partenariat autour de l'enfance.

Cette démarche consiste à proposer des ateliers de sensibilisation et d'initiation aux pratiques culturelles, sportives et éducatives. Les ateliers Entr'Act s'adressent aux enfants volontaires des écoles maternelles et élémentaires déjeunant à la restauration scolaire, ils s'adaptent aux contraintes de chaque site et n'engendrent aucun surcoût pour les familles.

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler le dispositif Entr'Act et d'en valider la programmation de mars à juin.

Cette saison, la nouveauté s'articule autour du développement durable, en tant que tel dans des ateliers dédiés mais aussi au travers des thématiques abordées dans des ateliers scientifiques, plastiques, théâtraux... A titre d'exemple, sur cette notion, deux associations intègrent nouvellement le dispositif pour ces sessions, autour de projets d'arts (Galerie Octave Cowbell et Compagnie Deracinemoa).

Les ateliers porteront également sur la découverte scientifique, les arts vivants, les arts plastiques et graphiques et le sport.

En outre, la quasi-totalité des ateliers sont accessibles aux enfants porteurs de handicaps.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider les actions Entr'Act telles que décrites en partie ci-dessus, de mars à juin,
- D'approuver le versement des subventions aux associations partenaires pour un montant global de 32 685 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 26 septembre 2013 instaurant le dispositif Entr'Act,

VU les projets présentés par les différentes associations,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de valoriser ce temps de pause méridienne,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'opération Entr'Act visant à proposer des activités spécifiques dans les restaurants pendant le temps de pause méridienne,
- **D'ACCORDER** au titre de l'année 2020 les subventions suivantes :

Association	Montant attribué
Améthyste	1 290 €
Association Octave Cowbell	1 195 €
Association Tata	650 €
Athlétisme Metz Métropole	325 €
Badminton Metz Marly Cuvry	250 €
Bouts d'essai	1 085 €
Cie Déracinemoa	367 €
Cie ENZ	3 496 €
Club d'échecs Metz Fischer	350 €
Club Escalade Evasion Metz	688 €
CPN Coquelicots	460 €
Danse expression	600 €
Ecole de la Paix	700 €
Ecole Française d'Echecs de Metz	700 €
EMARI	900 €
Institut des Musiques d'Aujourd'hui	2 280 €
La Fibre	920 €
La Passerelle	523 €
Le Cours Théâtral	1 136 €
Les Petits Débrouillards	1 520 €
Ligue de l'enseignement	4 260 €
MCL	3 908 €
Metz Gym	450 €
NAN BARA	1 620 €

OCCE	230 €
Pop English	600 €
Pushing	840 €
Ronde pétanque Metz	442 €
Taekwondo Spirit	600 €
Unicef	200 €
Welfarm	100 €

Pour un montant global de 32 685 €.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, ou pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Temps périscolaires
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ